Image not found or type unknown

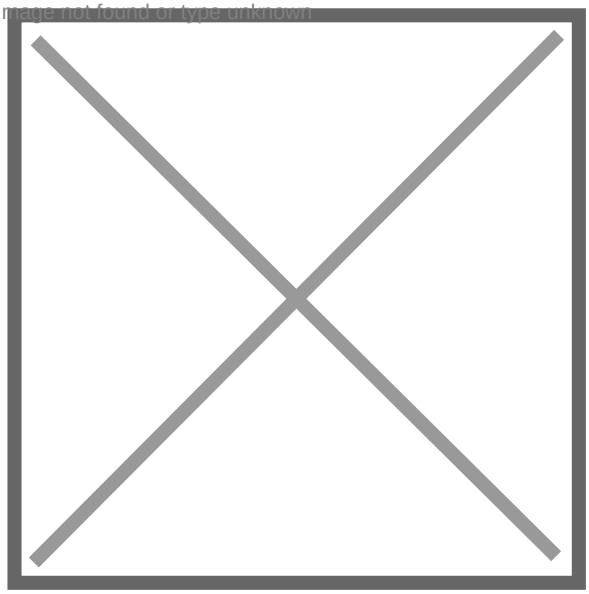

Possibiliter de rompre le lien avec ca mère ?

Par **blackjack**, le **02/11/2010** à **20:14**

Bonjour,
Je suis en conflit avec ma mère depuis mes 21ans (j'en ai 33). Conflit au point de non retour possible et voulut de ma part.
Ma mère a toujours eut des soucis d'argent, a toujours sut ce faire plaindre a qui voulait bien l'entendre, et surtout la croire. Mes parents ont divorcé pour des raisons d'argent et ma mère m'a mis a la porte quelques mois avant de passer mon bac quand j'avais 21ans.
J'ai passé le stade de la colère, et ensuite le stade de la tentative de compréhension.
Je ne souhaites plus aucun contact avec ma mère, surtout concernant le poison qu'elle a été dans ma vie, mais également son vice concernant l'argent.
Je ne puis rajouter d'élément supplémentaire en forum publique, mais je souhaite me protéger de toutes procédure de la part de ma mère pour l'aider en quoique se soit et surtout sur le plan financier.
Ma mère n'a et n'aura aucun scrupule a profiter de ca, si je ne fais rien pour me protéger, et ainsi protéger ma famille si le cas se présente..
On m'a proposé la mise sous tutelle.. mais cela me demande un rapprochement, et surtout accord avec mon frère...
Y aurait il d'autres solutions éventuel ?
Edit :

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **22:02**

Rien dans ce que vous décrivez justifie une mise sous tutelle.

C'est votre mère, elle le restera jusqu'à sa mort. Vous pouvez ne plus la voir, mais ça restera

votre mère.

Par **blackjack**, le **02/11/2010** à **23:11**

Merci de votre réponse mimi493. Cependant, et vous le comprendrez que je ne puis amener tous les éléments sur le fil concernant l'attitude, voir addiction de ma mère a l'argent.

J'ai deja perdu beaucoup de temps, et mis en retrait beaucoup de projets par la crainte de toute action de ma mère (elle a déja fait un dossier de sur-endetement...).

Voila 10ans que la situation dur, et que je ne trouve aucune solution pour me protéger et aussi protéger ma future famille (si famille, il y aura..)

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **00:53**

Mais vous n'êtes pas responsable de votre mère, ni de ses dettes.
Au pire, vous refuserez sa succession

Néanmoins, vous n'avez aucune possibilité de vous dégager de l'obligation alimentaire, si, un jour, elle est mise en oeuvre par la justice

Par **blackjack**, le **03/11/2010** à **22:43**

Je vois que vous avez pris le temps de comprendre ma situation, et je vous en remercie.
Il va de soit que je refuserai toute succession venant de ma mère.

(simple exemple de l'attitude de ma mère : apres avoir vider l'appartement de ma grand mere avec mon oncle, et mon frere.. 5 ans apres, alors que je n'ai rien recu ou meme était prévenu qu'ils ont tout partagé entre eux : ma mere voulait m'offrir le micro onde de ma grand mere..)

Cet attitude est l'image meme de ma mère, et ma question allait surtout dans le sens de pension alimentaire.. Je n'arrive pas a me mettre a l'idée de devoir versé une somme a ma mère apres ce qu'elle a put me faire subir..

On m'a émis la possibilité de la mettre sous tutelle, mais je refuse tout contact et tout dialogue avec ma mère a présent. Je cherche a savoir si il y a d'autre solutions éventuel..

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **23:19**

Votre mère n'a pas à partager avec vous l'héritage de sa mère. Ce n'est pas un signe de mauvaise parentalité (mes parents ont fait de même, ça m'a semblé normal, c'étaient leurs

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

parents avant d'être mes grands-parents)

La tutelle ne changera rien à votre obligation alimentaire.

On choisit ses amis, on subit sa famille, comme dit l'adage

Par **blackjack**, le **03/11/2010** à **23:32**

Je ne faisais que démontrer la personnalité de ma mère, et en ce qui concerne l'héritage de ma grand mère : ce n'étais pas un secret qu'elle souhaitait me donner quelque chose, ne serait ce un souvenir vu qu'elle m'a pratiquement élevé. (il y avait accord de chacun avant sa mort)

En ce qui concerne la tutelle, on m'avait émis cet possibilité pour réduire les frais et besoin de ma mère coté argent. Si cela ne résout pas mon souci, il pourrait le contenir. Mais, cela demande accord de mon frère : d'ou le souci..

Je voulais juste savoir si il existait des alternative de ce type pour éviter et contenir les dépenses de ma mère, mais en ayant aucun contact vis a vis d'elle.

Merci de votre intervention mimi493 pour vos réponses rapides, mais désolé de ne pouvoir donner plus ample information sur ce forum.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés